

**2 Politique**

**Près de deux semaines après le passage de l'opposant Jean Ping à Lambaréné  
Le PDG contre-attaque**

A.M.  
Lambaréné/Gabon

**Sous la férule du député de la commune de Lambaréné et non moins président de l'Assemblée nationale, Richard Auguste Onouvié, tout le gotha politique de la contrée s'est retrouvé dans cette localité, dimanche dernier, à l'occasion de la célébration de la fête des mères en différé. Si l'idée de base était d'honorer les mères, cet événement n'a pas moins constitué une occasion pour les hiérarques locaux du PDG de montrer que le parti au pouvoir dispose encore de suffisamment d'entrain dans la ville du Grand Blanc.**

ON aurait pu se passer du moindre commentaire politique. Tant la célébration en différé de la fête des mères dans la ville du Dr Schweit-



Richard Auguste Onouvié aux mères : "Les solutions ne viendront pas d'ailleurs, apportées par je ne sais quel messie."

zer revêtait un caractère festif, au demeurant. Mais le contexte politique actuel et surtout la proximité de cet événement avec la visite, il y a un peu moins de deux semaines, de l'ancien président de la Commission de l'Union africaine et candidat déclaré à la Présidentielle d'août prochain ne pouvaient pas être autrement interprétés que comme une réponse du PDG à ce dernier en particu-

lier et à l'opposition en général. Vu ainsi, la célébration en différé de la fête des mères, dimanche dernier, a été, pour ainsi dire, une occasion pour la baronnie PDG de la localité pour faire la démonstration de ce que Lambaréné n'est pas, comme certains peuvent le prétendre aussi facilement, une citadelle prenable, ou du moins que cela ne pourra



Les mères de Lambaréné venues en masse communier avec leur député.

pas se faire en usant de spectacle à grande échelle médiatique. De fait, dans son adresse aux femmes, Richard Auguste Onouvié a exhorté ces dernières à faire preuve de lucidité. Il leur a demandé de façon implicite de ne pas perdre de vue que «c'est celui qui dort avec celui qui souffre qui peut savoir de quoi il souffre». Autrement dit, c'est son parti, le PDG, et ses cadres

qui connaissent les difficultés auxquelles les populations sont confrontées et qui savent ce dont elles ont besoin pour les sortir de la précarité. Les solutions aux souffrances des populations, à entendre le président de l'Assemblée nationale, «ne viendront pas d'ailleurs, apportées par (il ne sait) quel messie». Mais bien de ceux qui savent de quoi celles-ci souffrent.

Une allusion à peine voilée pour dire que Jean Ping, de même que ses autres coreligionnaires de l'opposition, candidats à la Présidentielle à venir, ne sont pas capables d'apporter des solutions aux problèmes des populations de Lambaréné en particulier et gabonaises en général. Le discours de l'opposition étant perçu par les barons du PDG comme une simple vente d'illusions. En tout cas à Lambaréné, on n'hésite pas à accuser le candidat de Démocratie nouvelle d'user de méthodes peu orthodoxes en vue de duper l'opinion. Il lui est, en effet, reproché d'avoir convoyé une marée humaine des Lacs jusqu'à Lambaréné pour assister à sa venue. Il ne s'agissait nullement, à en croire de nombreux témoignages proches du parti au pouvoir, des habitants de Lambaréné qui constituaient le gros du troupeau. Mais de ceux des lacs avoisinants pour grossir le nombre de participants.

**Affaires Ali Bongo Ondimba-Jean Ping/Gouvernement-Jean Ping/Et Jean Ping-secrétaire général du PDG et consorts**

**Le parquet met en demeure Jean Ping**

COE  
Libreville/Gabon

LE procureur de Libreville, Steeve Ndong Essame Ndong, a donné un point-presse hier à son cabinet. Occasion pour lui de tirer la sonnette d'alarme face à ce qu'il a qualifié de "comportements déviants, dépassant le seuil même de la tolérance", dont fait montre Jean Ping, candidat à l'élection présidentielle d'août prochain, et poursuivi par le président Ali Bongo Ondimba pour diffamation et par le gouvernement pour "atteinte à la sécurité et à l'ordre public

ainsi qu'aux intérêts fondamentaux de la nation, notamment par de graves propos appelant la population à la haine, à la désunion des citoyens et à braver l'autorité de l'Etat". Pour sa part Jean Ping poursuit le secrétaire général du PDG, Mme Clémence Mezui Me Mboulou et le patron de la chaîne privée Télé Africa, pour diffamation. Les deux premières affaires devraient être jugées le vendredi 17 juin ; tandis que la troisième était programmée pour le lundi 20 juin. A chaque fois, les parties ont été représentées par leurs avocats respectifs. Revenant sur l'absence de M. Ping à la Police judiciaire ins-

truite par le parquet il y a quelques semaines, le procureur a déclaré : "Dans une posture de défiance de l'autorité de la loi et de la justice, M. Jean Ping a refusé de répondre à la convocation régulièrement notifiée par les OPJ à son domicile. En ne déférant pas à la convocation des autorités chargées de l'exercice de l'action publique de la justice, l'intéressé s'est volontairement mis hors la loi en entravant l'action de la justice au sens de l'article 344-13 du Code pénal". Et de poursuivre plus loin : "Convoqué à l'audience du vendredi 17 juin 2016, le candidat à la Présidentielle ne s'est pas présenté au tribunal de Libreville où il était at-

tendu pour se défendre sur les faits mis à sa charge alors que quelques semaines plus tôt, Mme Chantal Myboto Gondjout convoquée par la justice dans les mêmes circonstances, s'est présentée à son procès en toute responsabilité et le strict respect des institutions." D'où la décision suivante : "Face à ce énième refus de se présenter devant la justice, alors que dans le même temps il a saisi la même institution en citant d'autres concitoyens devant le tribunal correctionnel dont la première audience a eu lieu le lundi 20 juin dernier, le parquet de Libreville met en demeure M. Jean Ping à comparaître comme prévenu



Steeve Ndong Essame Ndong "Nul n'est au dessus de la loi et force reste à celle-ci".

à la prochaine audience...". Par ailleurs le procureur Ndong Essame Ndong a tenu à signaler à tous les justiciables que "le parquet de Libreville suit avec grand intérêt toute action, de quelque nature que ce soit, visant à troubler l'ordre public. tous les fauteurs de troubles se verront appliquer la loi dans toute sa rigueur."

**Tribune des Partis politiques**

**Mayila ou l'UPNR ?**

PLUS que deux mois nous séparent du scrutin présidentiel du 27 août prochain. Dans cette perspective, parmi les partis politiques et les différents acteurs de l'échiquier, nombreux sont, aujourd'hui, ceux qui officialisent leurs alliances. Sinon leurs soutiens à tel ou tel autre candidat autoproclamé ou investi pour cette joute électorale. Toute chose qui sous-entend des accords en amont, vu qu'en politique, seul l'intérêt compte. Et si dans le cas d'espèce, le leader du Parti social démocrate (PSD) Pierre-Claver Maganga Moussavou, n'arrive pas à fédérer autour de lui, cela n'est pas le cas pour les autres prétendants, à l'instar de Jean Ping et de Guy Nzouba Ndama (pour ne citer que ces deux-là), qui ratissent large. Justement, au nombre de ceux qui ont décidé, en tout âme et conscience, sinon stratégiquement de porter leur soutien à l'ancien président de la Commission de l'Union africaine (UA), il y a le président-fondateur de l'Union pour la nouvelle République (UPNR), Me Louis Gaston Mayila, qui, aujourd'hui, ferait

partie du cercle des "éminences grises" du natif d'Omboué. Mais en décidant de jeter son dévolu sur Jean Ping, et au regard de son agitation autour de cette personnalité politique, la question qui se pose désormais avec acuité est celle de savoir qui de Mayila ou de l'Union pour la nouvelle République, en tant que parti politique, a opté pour ce choix. Une décision qui pourrait s'avérer préjudiciable au cas où Me Mayila, se prévalant de ses attributs de président-fondateur, croirait que sa voix est prépondérante au point de chercher à imposer une conduite à tenir à toute une formation politique, qui, on peut le deviner, regorge à coup sûr de militants n'ayant pas forcément la même vision que lui. Et c'est tout comme. Vu que dans cette opération de charme à l'égard de Jean Ping, hormis le député du deuxième siège de la Boumi-Louesti (cantons Basse-Louesti et Douai-Bagandou), Narcisse Massala Tsamba, le gros de la troupe semble contempler de loin, un brin détaché, le spectacle que leur

offre leur mentor. Comme si dans cette aventure, l'option prise par son leader n'a aucune incidence directe sur le fonctionnement de son label politique. Une indifférence qui peut certainement se justifier par le fait que l'enrôlement d'un parti politique et/ou des militants à une cause bien précise, comme celle de soutenir Jean Ping, passe manifestement, sauf à s'y méprendre, par la tenue d'un congrès qui est, au sein des écuries politiques, l'organe délibérant. Autrement dit, l'instance suprême de prises de décisions collégiales. Tout compte fait, le natif de Yombi gagnerait à convoquer des assises du genre, pour convaincre, non pas la masse plurielle, mais son "partenaire politique" sur le poids de son apport. Et donc sur sa sincérité à le soutenir non pas individuellement, mais avec tout le contingent des militants et sympathisants que compte son Union pour la nouvelle République. Entendu qu'en politique, tout se mesure au prisme de la valeur ajoutée qu'apporte chaque allié.

Gageons, sans toutefois en faire une fixation, que le natif de Yombi se pliera à cette exigence statutaire pour ne pas lever le lièvre au sein de (sa) masse militante qui pourrait, dès lors, assimiler toute prise de décision contraire à la convocation d'un congrès à une sorte dérobade susceptible (tout aussi) de la gêner aux entournures. Sans parler d'éventuels risques qui viendraient alors à provoquer un sacré précédent dont le mérite sera de démâter un bateau politique qui vient, du reste, d'orner son tableau de chasse avec l'élection d'un nouveau député dans le troisième siège du département d'Etimboué (Ogooué-Maritime), au terme des Législatives partielles du 18 juin dernier. C'est un challenge qu'il doit tenir pour asseoir sa légitimité auprès d'un personnage politique qu'il a choisi de soutenir. Et par-delà, pour annihiler toutes les idées reçues qui font croire que Mayila est le seul à s'être embarqué dans cette aventure mais pas son parti. A lui de prouver le contraire.